

l'essentiel



Une première expérience professionnelle avant 18 ans !

Info-
Jeunes
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

sommaire

Une première expérience en étant mineur, c'est possible !

Informez-vous sur vos droits,
identifiez vos atouts et
...suivez les bonnes pistes.

Quelques conseils..... p. 2
Les jobs les plus accessibles..... p. 3
Vos droits p. 4
Les alternatives aux jobs p. 6

quelques conseils

-> Utilisez votre réseau de proximité

Parlez de votre recherche autour de vous : famille, amis, voisins, commerçants...

Pensez aussi à exploiter les réseaux sociaux et faites appel à vos amis pour démultiplier vos chances.

Votre dynamisme et **vos motivations seront les meilleurs atouts pour convaincre.**

-> Identifiez vos atouts

- Vous avez peu d'expériences professionnelles mais vous avez d'autres expériences, des aptitudes et compétences à valoriser : informatiques, linguistiques, une bonne mémoire, le sens du contact, un stage, du baby-sitting, une implication dans une association, de l'aide à une personne de votre entourage, la participation à des projets dans votre établissement...

- Vous n'avez pas le permis mais vous êtes facilement mobile : transports en commun, scooter, covoiturage, entourage disponible...

-> Préparez vos candidatures

Regardez jusqu'où et comment vous pouvez vous déplacer et **faites un premier tri** des employeurs qui sont dans ce périmètre géographique. Pensez que toutes les entreprises, administrations ou associations sont susceptibles d'être intéressées !

Privilégiez le contact direct en déposant vos CV et mettez des annonces dans les commerces.

Faites-vous aider par les professionnels du réseau Information Jeunesse !

www.info-jeunes.fr



+ d'infos, consultez le guide IJ
Trouver un job



les jobs les plus accessibles

services à la personne

Faire les courses, arroser et tondre des jardins, visiter des personnes âgées, garder des animaux, nettoyer des voitures, donner des conseils informatiques...

+ d'infos : auprès de votre entourage familial et amical, des associations de services aux particuliers, petites annonces dans les commerces de proximité...



animation

Encadrement de groupe d'enfants et/ou adolescents sur leur temps de loisirs. Vous devez avoir 17 ans minimum et être titulaire ou stagiaire du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Quelques postes d'animateurs sont ouverts sans l'obtention du BAFA.

+ d'infos : www.jeunes.gouv.fr (rubrique Emploi/Stages et jobs)

...ou auprès des MJC, centres sociaux, accueil de loisirs, services d'animation jeunesse des mairies, ...



www.info-jeunes.fr - www.animateur.fr
www.dogsitting.fr - www.gardicanin.fr
www.particulieremploi.fr - www.myjobservice.fr
www.jemepropose.com

Attention, les agences spécialisées recrutent principalement des majeurs.

www.info-jeunes.fr - www.planetanim.com
www.jobanim.com - www.profession-sport-loisirs.fr

agriculture

Ramassage de fruits et légumes, conditionnement...

+ d'infos : www.anefa.org

... ou auprès des coopératives, exploitations de proximité et en direct avec les producteurs sur les marchés.

<http://auvergne-rhone-alpes.anefa.org>
www.pole-emploi.fr cherchez « aide agricole »



garde d'enfants

Garde d'enfants ponctuelle au domicile familial, récupération des enfants à la sortie de l'école...

+ d'infos : www.pajemploi.urssaf.fr

... ou auprès de votre entourage familial et amical, petites annonces dans les commerces de proximité, dans les boîtes aux lettres des immeubles de votre quartier, le bouche à oreille, les associations locales pour des dépannages d'urgence et occasionnels...

Infos et annonces : www.info-jeunes.fr
Il existe aussi de nombreuses agences spécialisées : www.pagesjaunes.fr cherchez « garde d'enfants »

Attention, les agences spécialisées recrutent principalement des majeurs.

Consultez la brochure *IJ Baby-sitter : mode d'emploi* et le guide *IJ Trouver un job*



...mais aussi quelques jobs accessibles dans la **restauration rapide** !

zoom... jobs d'été

Vous cherchez un job pour cet été ?

Le réseau Information Jeunesse et ses partenaires emploi vous propose des événements (forums, ateliers) près de chez vous.

www.info-jeunes.fr : rubrique Emploi/Job > Trouver un emploi saisonnier
www.jobs-ete.com : retrouvez l'ensemble des événements en France



vos droits



Le travail **pour les moins de 16 ans** est possible mais **très limité et encadré**.

Mieux vaut attendre l'âge de 16 ans pour bénéficier d'un cadre de travail moins contraignant pour vous et les employeurs potentiels.

	De 14 à 15 ans	De 16 à 17 ans
Formalités administratives	Accord parental écrit (visite médicale obligatoire)	
	Courrier à l'inspection du travail (accord tacite 8 jours après envoi). Représentant légal cosignataire du contrat de travail.	
Emplois réglementés	Emplois interdits (sauf dérogation) : Débits de boisson, activités dangereuses et pénibles (travail sur machine, port de charges...)	
Salaires	minimum 80 % du SMIC	16 ans = minimum 80 % du SMIC 17 à 18 ans = minimum 90 % du SMIC
Durée maximale	35 heures par semaine	
	7 heures par jour Pas plus de la moitié des vacances scolaires. Travail occasionnel en famille autorisé.	8 heures par jour
Repos entre 2 jours de travail	14 heures	12 heures
Repos hebdomadaire	2 jours consécutifs (dont le dimanche)	
Pause journalière	30 minutes consécutives, toutes les 4h30	
Travail de nuit	Interdit entre 20h et 6h	Interdit entre 22h et 6h
Travail les jours fériés	Interdit	



notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



le travail au nOir ...une fausse bonne idée !

Ne pas être déclaré par un employeur est illégal.

- **En cas d'accident** vous aurez du mal à faire reconnaître vos droits.
- Vous n'avez **pas de reconnaissance sociale** (sécurité sociale, chômage, retraite...).
- ...et surtout l'employeur frauduleux peut **ne pas vous payer !**

+ d'infos,

<http://travail-emploi.gouv.fr>

rubrique Droit du Travail / Lutte contre le travail illégal

<http://secu-jeunes.fr>

www.info-jeunes.fr

rubrique Emploi/Job / Découvrir le monde du travail /
Emploi, job : vos droits



les bOns réflexes!

Signez un contrat de travail dans les 48 heures. Vous devez recevoir chaque mois un bulletin de salaire avec le nombre d'heures réelles travaillées.

le salAire

Les **salaires que vous percevrez ne sont pas imposables** (activité salariée très limitée). Cependant, vous devez les déclarer lors de la déclaration d'impôts sur le revenu de vos parents ou tuteurs (sauf exception).

+ d'infos,

www.travail-emploi.gouv.fr

rubrique Emploi / Mesures jeunes / Job d'été



le smic

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le montant du SMIC est à **10,03 € brut de l'heure**, soit 1 521,22 € brut/mois (sur une base de 35 heures par semaine).



les alternatives aux jobs !

Vous n'avez pas trouvé de job... voici quelques idées d'alternatives pour enrichir votre CV pour l'année prochaine, occuper votre temps libre et contribuer à des projets utiles.

Des expériences à valoriser !

le bafa

Dès 17 ans, vous pouvez vous former au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur !

Vous trouverez facilement un job pendant les vacances pour encadrer des groupes d'enfants ou adolescents en accueil collectif ou en centre de vacances.

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
www.info-jeunes.fr

+ d'infos : consultez la brochure IJ Le Bafa, pourquoi pas ?



sapeur-pompier volontaire

Mission : Agir en faveur du secours d'urgence (assistance aux personnes, lutte contre l'incendie, etc.).

Condition : être âgé d'au moins 16 ans (accord écrit de vos parents ou de votre tuteur).

Pas de rémunération mais une indemnisation.



www.pompiers.fr/annuaire-des-contacts

+ d'infos : contactez le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier

découvrir & voyager

-> Votre Mairie peut proposer des aides aux projets pouvant prendre diverses formes : bourse de voyage par exemple.

>>Contactez le Bureau ou Point Information Jeunesse, la Mairie, la communauté de communes... la plus proche de chez vous

+ d'infos : www.info-jeunes.fr

-> Quel que soit votre âge, les séjours linguistiques vous permettent d'aller apprendre une langue dans un pays étranger sous des formules adaptées : cours de langues intensifs, séjours intégrant des activités sportives ou culturelles, séjours courts ou de longue durée...

A savoir :

- le coût du séjour est élevé,
- les organismes de séjours linguistiques doivent avoir un agrément ou une licence du Ministère du Tourisme.

www.info-jeunes.fr/apprendre-une-langue-et-sejours-linguistiques

www.loffice.org

Office national de garantie des séjours et stages linguistiques

www.unosel.com

Union nationale des organisations de séjours linguistiques (UNOSEL)



les chantiers de bénévoles



Le chantier de bénévoles est une expérience de vie, une preuve de motivation, la possibilité de se créer un réseau de connaissances en participant à une mission de sauvegarde du patrimoine, de protection de l'environnement, de solidarité...

Une contribution financière est demandée et le voyage est à votre charge.

Vous n'êtes pas rémunéré mais vous êtes nourri et logé.

+ d'infos : <http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr>
www.cotravaux.org - www.france-volontaires.org

les chantiers d'été

Nettoyage, entretien d'espaces verts, rénovation de locaux publics,...

Condition : il faut être domicilié sur la commune ou le territoire concerné.

+ d'infos : www.info-jeunes.fr

...ou auprès du Bureau ou Point Information Jeunesse près de chez vous, la Mairie, la communauté de communes...

le service civique



Engagement volontaire de 6 à 12 mois pour les jeunes de 16 à 25 ans (adapté pour les jeunes entre 16 et 18 ans) sur une mission d'intérêt général dans les domaines suivants : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Indemnisation minimum de 580 €* net par mois.

*pour + de détails voir site web ci-dessous



+ d'infos : contactez l'Agence du service civique
www.service-civique.gouv.fr



les coopératives jeunesse de service (CJS)

Avec d'autres jeunes de 16 à 18 ans vous créez et gérez une entreprise coopérative le temps d'un été et proposez des services de proximité aux professionnels et habitants (jardinage, déménagement, peinture, nettoyage, communication, gestion administrative, événementiel...).

L'intérêt : avoir une expérience unique d'engagement « citoyen » et développer de nouvelles compétences à valoriser !

www.cress-aura.org/actus/cooperative-jeunesse-de-services
www.cooperer.coop/les-cooperatives-jeunesse-de-services



Besoin d'aide ?

Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service

Rencontrez les professionnels des structures Information Jeunesse (CRIJ/BIJ/PIJ).

Informations et accompagnement pour vous aider à réaliser vos projets.

Renseignez-vous auprès d'un lieu d'accueil IJ **près de chez vous !**

+d'infos : www.info-jeunes.fr

>> pour aller plus loin !

Retrouvez en ligne :

- nos **annonces d'emploi**
- nos **supports d'informations** : *Trouver un job, Trouver un job à l'étranger, Rédiger son CV en anglais, Le BAFA, pourquoi pas ?, Baby-sitter : mode d'emploi, Trouver un stage, Les chantiers de bénévoles.*



notes & cachet structure

IJ Auvergne-Rhône-Alpes 2019



www.info-jeunes.fr

66 cours Charlemagne

69002 Lyon

Tél 04 72 77 00 66

contact@info-jeunes.fr



INFORMATION
JEUNESSE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Attribution - Pas d'utilisation commerciale 3.0 France (CC BY-NC 3.0 FR)
Rédaction à disposition du public à l'exclusion des images et photos.

Imprimé par www.pixartprinting.fr - Ne pas jeter sur la voie publique